

**Université du Québec à Montréal**  
**Département de science politique**  
**Session Hiver 2017**

<b>POL 4600-20</b> <b>Sondages et politique</b> <b>Mardi de 14h à 17h</b>
---

Professeure : Tania Gosselin  
Bureau : A-3730; poste téléphonique : 3838  
Courriel : [gosselin.tania@uqam.ca](mailto:gosselin.tania@uqam.ca)  
Disponibilités : mardi de 10h à 12h, ou sur rendez-vous

### **Description**

Le cours portera sur l'histoire et l'usage des sondages politiques, de même que la formation et la compréhension de l'opinion publique. Il sera question de la construction de différents types de sondages (demande, questionnaire, échantillonnage, collecte des données, traitement des données, échelle de mesure et d'attitudes). Enfin, plusieurs questions politiques liées aux sondages seront abordées (publication des sondages électoraux, réglementation des sondages).

### **Démarche et objectifs**

Le cours a deux objectifs : 1) amener les étudiantEs à lire les résultats de sondages de manière critique; 2) les familiariser avec la collecte et l'analyse de données de sondages en tant qu'outil pour étudier les opinions et comportements politiques. Le cours porte notamment sur la nature et la formation de l'opinion publique, les différents types de sondages, leurs usages et leurs effets, de même que les sources d'erreurs pouvant affecter les résultats d'un sondage. L'enseignement magistral est assorti d'une initiation pratique à la formulation de questions et à l'analyse de données de sondage avec le logiciel SPSS.

### **Évaluation et pondération**

- Deux rapports de lecture (10% X 2) à remettre le jour où le texte choisi est à l'agenda (remise par courriel et version papier; choisir parmi les textes identifiés par une étoile\*) : 20 %
- Travail de mi-session (en équipe, à remettre le 7 mars) : 25 %
- Examen final en classe (à livres fermés, le 18 avril): 40 %
- Activités en classe : 15 % (début au Cours 3; 5 activités valant 3 points chacune)

## Ressources

- La mention « dans l'enveloppe » à côté d'un document signifie qu'il se trouve dans l'enveloppe qui sera accrochée près de la porte de mon bureau. Merci de faire des copies des articles et de les retourner (pages en ordre) tout de suite après afin de permettre à tous d'avoir un accès facile aux quelques textes qui ne sont pas accessibles en ligne. S'il n'y a pas d'indication, le lien vers le texte se trouve sur le site Moodle du cours.

## Calendrier

*Cours 1 – 9 janvier*

*Introduction*

*Cours 2 – 16 janvier*

*Histoire des sondages; présentation du logiciel SPSS*

Lectures obligatoires :

- Blais André, et Claire Durand. 2009. Le sondage. Dans Gauthier, Benoît (dir.) *Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données*. Sainte-Foy: Presses de l'Université du Québec, p. 445-460. (disponible en ligne via Virtuose)
- Meynaud, Hélène, et Denis Duclos. (2007). *Les sondages d'opinion*. Chapitre 1. L'histoire des sondages. La Découverte p.7-19. (dans l'enveloppe)

*Cours 3 – 23 janvier*

*Les usages des sondages*

Lectures obligatoires :

- Bourdieu, Pierre. 1973. L'opinion publique n'existe pas. *Les temps modernes* 318 (janvier) : 1292-1309. (L'extrait est disponible ici: [http://classiques.uqac.ca/collection\\_methodologie/bourdieu\\_pierre/complicite\\_repr\\_sondages/bourdieu\\_opinion\\_publicque.pdf](http://classiques.uqac.ca/collection_methodologie/bourdieu_pierre/complicite_repr_sondages/bourdieu_opinion_publicque.pdf))
- Meynaud, Hélène, et Denis Duclos. *Les sondages d'opinion*. Chapitre 6: La commande et l'usage des sondages d'opinion. La Découverte p.81-103 (dans l'enveloppe)
- Contandriopoulos, Damien, et Henriette Bilodeau. 2009. The Political Use of Poll Results about Public Support for a Privatized Healthcare System in Canada. *Health Policy* 90: 104-112.

*Cours 4 – 30 janvier*  
*Types de sondage et échantillonnage*

Lectures obligatoires :

- Beaud, Jean-Pierre. 2009. L'échantillonnage. Dans Gauthier, Benoît (dir.) 2006. *Recherche sociale de la problématique à la collecte des données*. Sainte-Foy: Presses de l'Université du Québec, p. 211-242.
- \*Fournier, Patrick; François Gélinau et Allison Harell. 2015. Les systèmes d'aide au vote peuvent-ils être utiles pour l'étude des élections? *Revue internationale de politique comparée* 22 (2) : 269-296.

*Cours 5 – 6 février*  
*La couverture médiatique et les effets des sondages électoraux*

Lectures obligatoires :

- \*Pickup, Mark, et al. 2012. The Mediated Horserace : Campaign Polls and Poll Reporting. *Canadian Journal of Political Science* 45(2) : 261-287.
- Pétry, François. 2011. *Les sondages nuisent-ils à la démocratie?* Manuscrit disponible ici : [https://www.researchgate.net/profile/Francois\\_Petry/publication/258993176\\_Les\\_sondages\\_nuisent-ils\\_a\\_la\\_democratie/links/0deec5298c0e4a7079000000.pdf?origin=publication\\_list](https://www.researchgate.net/profile/Francois_Petry/publication/258993176_Les_sondages_nuisent-ils_a_la_democratie/links/0deec5298c0e4a7079000000.pdf?origin=publication_list)

*Cours 6 – 13 février*  
*Le questionnaire*  
*Présentation Qualtrics (par un ou une invitée, information à venir)*

Lecture obligatoires :

- Blais, André, et Claire Durand. 2009. Le sondage. Dans Gauthier, Benoît (dir.) *Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données*. Sainte-Foy: Presses de l'Université du Québec, p. 461-485. (disponible en ligne via Virtuose)
- \_\_\_\_\_. 2009. La mesure. Dans Gauthier, Benoît (dir.) *Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données*. Sainte-Foy: Presses de l'Université du Québec, p. 227-250. (disponible en ligne via Virtuose)

*Cours 7 – 20 février*  
*Conceptualiser et mesurer les connaissances politiques*

Lectures obligatoires :

- \*Stolle, Dietlind, et Elisabeth Gidengil. 2010. What do Women Really Know? A Gendered Analysis of Varieties of Political Knowledge. *Perspectives on Politics* 8 (1): 93-109
- Fishkin, James S. (traduit par Dominique Reynié). 2001. Vers une démocratie délibérative : L'expérimentation d'un idéal. *Hermès* 31 : 207-222.

*Semaine de relâche – 27 février*

*Cours 8 – 6 mars*

Conférencier-ère invité-e (thème à confirmer)

Remise du travail de mi-session

*Cours 9 – 13 mars*

*Le sondage expérimental*

Lectures obligatoires :

- \*Stolle, Dietlind, et al. 2016. Religious Symbols, Multiculturalism and Policy Attitudes. *Revue canadienne de science politique* 49 (2) : 335-358
- À venir

*Cours 10 – 20 mars*

*Les sondages dans différents contextes (subnationaux, multinationaux, multiculturels)*

Lectures obligatoires :

- \*Kanji, Mebs, et Kerry Tannahill. 2013. Le malaise des Québécois : la confiance dans l'espace politique québécois. Dans *Les Québécois aux urnes*, dirs. F Bastien, É. Bélanger et F. Gélinau. Montréal : Presses de l'Université de Montréal, pp. 75-90.
- Pennell, Beth-Ellen, et Kristen Cibelli Hibben. 2016. Surveying in Multicultural and Multinational Contexts. In *Sage Handbook of Survey Methodology*, C. Wolf et al. (dirs.), Sage Publications, pp. 157-177. (dans l'enveloppe)

*Cours 11 – 27 mars*

*Sondages sur les leaders politiques*

Lectures obligatoires :

- \*Fournier, P. et al. 2013. Riding the Orange Wave: Leadership, Values, Issues, and the 2011 Canadian Election. *Canadian Journal of Political Science* 46 (4): 863–897.
- À venir

*Cours 12 - 3 avril*

*Sondage et vote*

Lectures obligatoires :

- \*Bélanger, Éric, et Andrea M. Perella. 2008. Facteurs d'appui à la souveraineté du Québec chez les jeunes : une comparaison entre francophones, anglophones et allophones. *Politique et Sociétés* 27 (3) : 13-40.
- À venir

*Cours 13 – 10 avril*

Présentation de Thomas Caron : « Mesurer l'adhésion aux théories de la conspiration à l'aide d'un sondage expérimental »

Révision

*Cours 14 – 17 avril*

*Examen (en classe, à livres fermés)*

## ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12<sup>e</sup> ou 13<sup>e</sup> cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

## POLITIQUE 16 CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

### Pour plus d'information :

[http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique\\_no\\_16.pdf](http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf)

### Pour obtenir du soutien :

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :  
Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement  
514-987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :

<http://www.harcelement.uqam.ca>

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :

514-987-0348

calacs @uqam.ca

[www.trelepourelles.org](http://www.trelepourelles.org)

Service de soutien psychologique (Services à la vie étudiante) :

514-987-3185

Local DS-2110

Pour le Service de la prévention et de la sécurité : **514-987-3131**

## **LE CENTRE PAULO FREIRE**

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

## **PLAGIAT**

### *Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique*

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

la substitution de personnes ;

l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;

la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;

l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;

la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;

l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;

l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;

la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;

la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : [www.integrite.uqam.ca](http://www.integrite.uqam.ca)

## **ENTENTE D'ÉVALUATION**

### 6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;

si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;

au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

### 6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

le nombre et les échéances des évaluations;

la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

### 6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.